



Union des Habitants du Centre Ville
3, passage du Palais 38000 GRENOBLE
uhcv.grenoble@gmail.com

Madame LHEUREUX
Ajointe Espace Public
et Nature en Ville
Hôtel de Ville
11, bd Jean Pain
38000 GRENOBLE

Grenoble, le 10 octobre 2015

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 18 septembre, et vous en remercions. Comme vous le rappelez, l'occupation de l'espace public par les terrasses d'établissements pose deux types de problème :

- la réduction d'espace disponible pour les riverains et les usagers du centre-ville
- les nuisances collatérales produites par la sur-fréquentation, notamment nocturne, de ce type de commerce.

Nous sommes évidemment convaincus que vous êtes sensible aux conséquences et nuisances produites par l'exploitation de ces terrasses quand vous préconisez un avis à Grenoble Alpes Métropole ; mais nous sommes aussi résolument convaincus que, si le contrôle de la surface ou du périmètre des terrasses reste toujours possible, les nuisances collatérales occasionnées par une privatisation excessive de l'espace public ne sont ni mesurées, ni maîtrisées.

Nous pensons donc que les critères retenus dans l'autorisation des terrasses ne doivent pas se limiter à la conformité aux règlements en vigueur et qu'il est nécessaire d'anticiper les éventuelles nuisances induites que nous venons d'évoquer.

C'est dans cet esprit que, depuis plusieurs années, nous donnons notre avis - certes consultatif - à la Ville de Grenoble sur ces demandes de terrasses.

Nous ne voudrions pas que le transfert de compétences à la Métropole ait pour effet d'en réduire encore plus la portée.

En vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de notre considération.

Le Conseil d'Administration